



## **LISTE DES DÉLIBÉRATIONS**

*Conformément à l'article L2121-25 du Code Général de Collectivités Territoriales*

### **Séance du Conseil Communautaire en date du 02 Novembre 2023**

<b>Numéro de délibération</b>	<b>Objet</b>	<b>Approuvée / Rejetée</b>
C2023-63	Attribution du marché d'appel d'offres relatif aux travaux de réhabilitation énergétique du groupe scolaire d'Outarville	Approuvée
C2023-64	Avenant relatif aux honoraires du cabinet d'architecte CS ARCHITECTURE et relatif aux travaux de réhabilitation énergétique du groupe scolaire d'Outarville	Approuvée
C2023-65	Sollicitation de subvention au titre de la DETR – DSIL 2023 relative aux travaux de réhabilitation énergétique du groupe scolaire d'Outarville	Approuvée
C2023-66	Sollicitation de subvention auprès de la Région Centre-Val de Loire au titre du CRST et relatif aux travaux de réhabilitation énergétique du groupe scolaire d'Outarville	Approuvée
C2023-67	Sollicitation d'une subvention auprès du SIERP relative au remplacement du dispositif d'éclairage au groupe scolaire d'Outarville	Approuvée
C2023-68	Attributions de compensation 2023	Approuvée
C2023-69	Souscription d'un emprunt de 180 000 euros pour le futur budget Eau	Approuvée
C2023-70	Souscription d'une ligne de trésorerie de 400 000 euros pour le futur budget Eau	Approuvée
C2023-71	Souscriptions d'une ligne de trésorerie de 100 000 euros pour le futur budget Assainissement	Approuvée
C2023-72	Autorisation d'écritures non budgétaire – Budget SPANC	Approuvée
C2023-73	Modification du tableau des effectifs	Approuvée

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA PLAINE DU NORD LOIRET**

L'an deux mil vingt-trois, le 2 novembre, le Conseil Communautaire de la Plaine du Nord Loiret dûment convoqué le 23 octobre 2023, s'est réuni au sein de l'Hôtel Communautaire à Bazoches les Gallerandes sous la présidence de Monsieur Martial BOURGEOIS, Président.

**Membres en exercice : 26**

**Pouvoir(s) : 4**

**Votants : 23**

**Présents :** MM. LIROT Jean-Marc, GRANDEMAIN Michel, CHACHIGNON Alain, LEBRET Olivier, THIBAUT Serge, MALON Stéphane, ROUSSEAU Pierre, POINCLOUX Daniel, BOURGEOIS Martial (fondé du pouvoir de B. LALUCQUE), CHAMBRIN Michel, VILLARD André, MMES CHATELAIN Danièle, DECOUX Annick, DUPRÉ Céline (fondée du pouvoir de D. BRUCHET), PETIT Christine, LEBLOND Valérie (fondée du pouvoir de P. CHOFFY), RIDEL Nicole, SANTERRE Carole (fondée du pouvoir de JL BRISSON), REGNIEZ Sophie,

**Absents excusés :** MM. GAUCHER Dominique, CHOFFY Patrick, POISSON Bertrand, BRISSON Jean-Louis, MMES GAZANGEL Emmanuelle, LACOMBE Roselyne, BRUCHET Delphine, LALUCQUE Béatrice, Chantal IMBAULT.

**Secrétaire de séance :** M. Pierre ROUSSEAU

**Objet : Attribution du marché d'appel d'offres relatif aux travaux de réhabilitation énergétique du groupe scolaire d'Outarville**

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire de la procédure d'appel d'offres relative aux travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire d'Outarville.

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n° C2023-32 en date du 11 Avril 2023 autorisant le Président à lancer un appel d'offres relatif aux travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire d'Outarville

Vu le rapport d'analyse des offres

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 31 Octobre 2023

Entendu l'exposé du Président,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**DECIDE**

- D'attribuer l'appel d'offres relatif aux travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire d'Outarville aux entreprises suivantes :

Libellé du lot	Entreprises	Montant HT	Option Montant HT	Montant total HT
01 ITE	NEYRAT	251 362.28 €		251 362.28 €
02 COUVERTURE ARDOISE	MALET COUVERTURE	99 347.06 €		99 347.06 €
03 ETANCHEITE	ETANCHE SERVICE	125 000.00 €		125 000.00 €
04 FAUX PLAFONDS	AGD	88 409.80 €		88 409.80 €
05 PEINTURE	GAUTHIER	18 000.00 €		18 000.00 €
06 VENTILATION	AVIPUR CENTRE	163 394.53 €		163 394.53 €
	Sous- total	745 513.67 €		745 513.67 €
01 ELECTRICITE	TAVARES	25 759.34 €	10 098.40 €	35 857.74 €
02 GROS ŒUVRE	ALEGRE	17 033.29 €		17 033.29 €
	Sous-total	42 792.63 €	10 098.40 €	52 891.03 €
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>788 306.30 €</b>	<b>10 098.40 €</b>	<b>798 404.70 €</b>

**Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret**  
**Séance du 2 novembre 2023**  
**Délibération n°C2023-63**

Envoyé en préfecture le 06/11/2023  
Reçu en préfecture le 06/11/2023  
Publié le **Feuille**  
ID : 045-244500542-20231102-C2023\_63-DE

→ Soit un montant total des travaux avec option 798 404.70 € HT

- D'autoriser le Président ou le vice-président délégué à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait certifié conforme

A Bazoches-les-Gallerandes, le 2 novembre 2023

**Martial BOURGEOIS**  
*Président*



*Certifié exécutoire par le Président*  
*Compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 06/11/23*  
*Et de la publication le 06/11/23*

*Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans - sis 28 rue de la Bretonnerie 45057 ORLEANS cedex 1 - dans le délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.*  
*Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA PLAINE DU NORD LOIRET**

L'an deux mil vingt-trois, le 2 novembre, le Conseil Communautaire de la Plaine du Nord Loiret dûment convoqué le 23 octobre 2023, s'est réuni au sein de l'Hôtel Communautaire à Bazoches les Gallerandes sous la présidence de Monsieur Martial BOURGEOIS, Président.

**Membres en exercice : 26                                  Pouvoir(s) : 4                                  Votants : 23**

**Présents :** MM. LIROT Jean-Marc, GRANDEMAIN Michel, CHACHIGNON Alain, LEBRET Olivier, THIBAUT Serge, MALON Stéphane, ROUSSEAU Pierre, POINCLOUX Daniel, BOURGEOIS Martial (fondé du pouvoir de B. LALUCQUE), CHAMBRIN Michel, VILLARD André, MMES CHATELAIN Danièle, DECOUX Annick, DUPRÉ Céline (fondée du pouvoir de D. BRUCHET), PETIT Christine, LEBLOND Valérie (fondée du pouvoir de P. CHOFFY), RIDEL Nicole, SANTERRE Carole (fondée du pouvoir de JL BRISSON), REGNIEZ Sophie,

**Absents excusés :** MM. GAUCHER Dominique, CHOFFY Patrick, POISSON Bertrand, BRISSON Jean-Louis, MMES GAZANGEL Emmanuelle, LACOMBE Roselyne, BRUCHET Delphine, LALUCQUE Béatrice, Chantal IMBAULT.

**Secrétaire de séance :** M. Pierre ROUSSEAU

-----  
**Objet : Avenant relatif aux honoraires du cabinet d'architecte CS ARCHITECTURE et relatif aux travaux de réhabilitation énergétique du groupe scolaire d'Outarville**  
-----

Vu la délibération n°C2022-62 en date du 12 Juillet 2022 relatif à l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation énergétique du groupe scolaire d'Outarville,  
Vu la délibération n°C2023-63 en date du 02 Novembre 2023 relative à l'attribution du marché d'appel d'offres de travaux de réhabilitation énergétique du groupe scolaire d'Outarville pour un montant de 798 404.70 € HT

Considérant qu'il convient de fixer l'enveloppe servant à la rémunération définitive du maître d'œuvre CS Architecture,  
Entendu l'exposé du Président,  
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

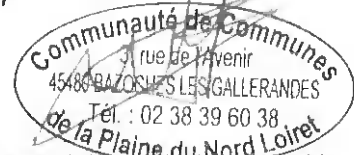
**DECIDE**

- De fixer à 798 404.70 € HT l'enveloppe estimative des travaux de réhabilitation énergétique du groupe scolaire d'Outarville et servant à la rémunération définitive du maître d'œuvre CS ARCHITECTURE.
- D'autoriser le Président à signer l'avenant relatif aux honoraires du cabinet d'architecte CS ARCHITECTURE pour une rémunération totale de 46 546.99 € HT
- D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait certifié conforme

A Bazoches-les-Gallerandes, le 2 novembre 2023  
**Martial BOURGEOIS**  
Président

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 06/11/23  
Et de la publication le 06/11/23



Attention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans, 10 rue de la Bretonnerie 45057 ORLEANS cedex 1 - dans le délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.  
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA PLAINE DU NORD LOIRET**

L'an deux mil vingt-trois, le 2 novembre, le Conseil Communautaire de la Plaine du Nord Loiret dûment convoqué le 23 octobre 2023, s'est réuni au sein de l'Hôtel Communautaire à Bazoches les Gallerandes sous la présidence de Monsieur Martial BOURGEOIS, Président.

**Membres en exercice : 26                                  Pouvoir(s) :4                                  Votants : 23**

**Présents :** MM. LIROT Jean-Marc, GRANDEMAIN Michel, CHACHIGNON Alain, LEBRET Olivier, THIBAUT Serge, MALON Stéphane, ROUSSEAU Pierre, POINCLOUX Daniel, BOURGEOIS Martial (fondé du pouvoir de B. LALUCQUE), CHAMBRIN Michel, VILLARD André, MMES CHATELAIN Danièle, DECOUX Annick, DUPRÉ Céline (fondée du pouvoir de D. BRUCHET), PETIT Christine, LEBLOND Valérie (fondée du pouvoir de P. CHOFFY), RIDEL Nicole, SANTERRE Carole (fondée du pouvoir de JL BRISSON), REGNIEZ Sophie,

**Absents excusés :** MM. GAUCHER Dominique, CHOFFY Patrick, POISSON Bertrand, BRISSON Jean-Louis, MMES GAZANGEL Emmanuelle, LACOMBE Roselyne, BRUCHET Delphine, LALUCQUE Béatrice, Chantal IMBAULT.

**Secrétaire de séance :** M. Pierre ROUSSEAU

-----  
**Objet : Sollicitation de subvention au titre de la DETR – DSIL 2023 relative aux travaux de  
réhabilitation énergétique du groupe scolaire d'Outarville**  
-----

Monsieur le Président expose le projet de travaux de réhabilitation énergétique du groupe scolaire d'Outarville.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à : 921 692 € HT soit 1 106 030.40 € TTC.

M. le Président informe le conseil communautaire que le projet est éligible à la DETR – DSIL 2023.

Entendu l'exposé du Président,  
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**DECIDE**

- D'adopter le projet « Réhabilitation énergétique du groupe scolaire d'Outarville » pour un montant de 921 692 € HT soit 1 106 030.40 € TTC.
- D'adopter le plan de financement ci-dessous :

-	Montant H.T.	%
<b>DEPENSES :</b>		
Travaux	857 391 €	93%
Maitrise d'œuvre (5,83%)	49 986 €	5%
Diagnostic Amiante avant travaux	3 615 €	1%
Coordonnateur SPS	1 900 €	0%
Contrôleur technique	3 000 €	0%
Frais de publication	1 000 €	0%
Etude thermique	4 800 €	1%
<b>Total dépenses :</b>	<b>921 692,00 €</b>	<b>100%</b>
<b>RESSOURCES :</b>		
DETR/DSIL sollicitée	184 338,00 €	20%
Fonds Verts 2023 (Etat) :	276 500,00 €	30%
Contrat Régional de Solidarité Territorial (Région)	276 500,00 €	30%
Fonds propres en emprunt	184 354,00 €	20%
<b>Total des ressources :</b>	<b>921 692,00 €</b>	<b>100%</b>

- De solliciter une subvention de 184 338 € au titre de la DETR – DSIL 2023 soit 20% du montant du projet ;
- D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait certifié conforme

A Bazoches-les-Gallerandes, le 2 novembre 2023

**Martial BOURGEOIS**  
*Président*



Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 06/11/23  
Et de la publication le 06/11/23

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans - sis 28 rue de la Bretonnerie 45057 ORLEANS cedex 1 - dans le délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.  
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA PLAINE DU NORD LOIRET**

L'an deux mil vingt-trois, le 2 novembre, le Conseil Communautaire de la Plaine du Nord Loiret dûment convoqué le 23 octobre 2023, s'est réuni au sein de l'Hôtel Communautaire à Bazoches les Gallerandes sous la présidence de Monsieur Martial BOURGEOIS, Président.

**Membres en exercice : 26**

**Pouvoir(s) : 4**

**Votants : 23**

**Présents :** MM. LIROT Jean-Marc, GRANDEMAIN Michel, CHACHIGNON Alain, LEBRET Olivier, THIBAUT Serge, MALON Stéphane, ROUSSEAU Pierre, POINCLOUX Daniel, BOURGEOIS Martial (fondé du pouvoir de B. LALUCQUE), CHAMBRIN Michel, VILLARD André, MMES CHATELAIN Danièle, DECOUX Annick, DUPRÉ Céline (fondée du pouvoir de D. BRUCHET), PETIT Christine, LEBLOND Valérie (fondée du pouvoir de P. CHOFFY), RIDEL Nicole, SANTERRE Carole (fondée du pouvoir de JL BRISSON), REGNIEZ Sophie,

**Absents excusés :** MM. GAUCHER Dominique, CHOFFY Patrick, POISSON Bertrand, BRISSON Jean-Louis, MMES GAZANGEL Emmanuelle, LACOMBE Roselyne, BRUCHET Delphine, LALUCQUE Béatrice, Chantal IMBAULT.

**Secrétaire de séance :** M. Pierre ROUSSEAU

-----  
**Objet : Sollicitation de subvention auprès de la Région Centre-Val de Loire au titre du CRST et relatif aux travaux de réhabilitation énergétique du groupe scolaire d'Outarville**  
-----

Monsieur le Président expose le projet de travaux de réhabilitation énergétique du groupe scolaire d'Outarville.

M. le Président informe le conseil communautaire que ce projet est éligible à une subvention de la Région Centre-Val de Loire au titre du Contrat Régional de Solidarité Territorial.

Entendu l'exposé du Président,

Le Conseil Communautaire à l'unanimité,

**DECIDE**

- De solliciter une subvention de 368 900 € (soit 50% des dépenses éligibles) auprès de la Région Centre-Val de Loire au titre du Contrat Régional de Solidarité Territorial (CRST) porté par le PETR du Pays de Beauce Gâtinais en Pithiverais et d'approuver le plan de financement suivant :

Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret  
Séance du 2 novembre 2023  
Délibération n°C2023-66

Envoyé en préfecture le 06/11/2023

Reçu en préfecture le 06/11/2023

Publié le

Feuill

ID : 045-244500542-20231102-C2023\_66-DE

	Montant H.T.	%
<b>DEPENSES :</b>		
Travaux éligibles	687 189.82 €	
Maitrise d'œuvre (5,83%)	40 063.17 €	
Audit énergie	5 760.00 €	
Coordonnateur SPS	1635.34 €	
Contrôleur technique	2582.11 €	
Frais de publication	619.71 €	
<b>Total dépenses :</b>	<b>737 850.15 €</b>	
<b>RESSOURCES :</b>		
Contrat Régional – CRST (montant max sollicité – 50% des dépenses éligibles avant instruction du dossier)	368 900.00 €	50 %
Fonds Verts 2023 (Etat) : (30% dépenses éligible CRST)	220 617.19 €	30 %
Fonds propres (20 % min des dépenses éligibles CRST)	148 332.96 €	20 %
<b>Total des ressources :</b>	<b>737 850.15 €</b>	<b>100%</b>

- D'autoriser le Président ou le vice-président délégué à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait certifié conforme

A Bazoches-les-Gallerandes, le 2 novembre 2023

**Martial BOURGEOIS**  
Président



Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 06/11/23  
Et de la publication le 06/11/23

Attention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans – sis 28 rue de la Bretonnerie 45057 ORLEANS cedex 1 – dans le délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.  
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA PLAINE DU NORD LOIRET**

L'an deux mil vingt-trois, le 2 novembre, le Conseil Communautaire de la Plaine du Nord Loiret dûment convoqué le 23 octobre 2023, s'est réuni au sein de l'Hôtel Communautaire à Bazoches les Gallerandes sous la présidence de Monsieur Martial BOURGEOIS, Président.

**Membres en exercice : 26**

**Pouvoir(s) : 4**

**Votants : 23**

**Présents :** MM. LIROT Jean-Marc, GRANDEMAIN Michel, CHACHIGNON Alain, LEBRET Olivier, THIBAUT Serge, MALON Stéphane, ROUSSEAU Pierre, POINCLOUX Daniel, BOURGEOIS Martial (fondé du pouvoir de B. LALUCQUE), CHAMBRIN Michel, VILLARD André, MMES CHATELAIN Danièle, DECOUX Annick, DUPRÉ Céline (fondée du pouvoir de D. BRUCHET), PETIT Christine, LEBLOND Valérie (fondée du pouvoir de P. CHOFFY), RIDEL Nicole, SANTERRE Carole (fondée du pouvoir de JL BRISSON), REGNIEZ Sophie,

**Absents excusés :** MM. GAUCHER Dominique, CHOFFY Patrick, POISSON Bertrand, BRISSON Jean-Louis, MMES GAZANGEL Emmanuelle, LACOMBE Roselyne, BRUCHET Delphine, LALUCQUE Béatrice, Chantal IMBAULT.

**Secrétaire de séance :** M. Pierre ROUSSEAU

-----  
**Objet : Sollicitation d'une subvention auprès du SIERP relative au remplacement du dispositif d'éclairage au groupe scolaire d'Outarville**  
-----

Vu les travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire d'Outarville,  
Considérant que le dispositif d'éclairage sera équipé de lumière LED,  
Entendu l'exposé du Président,  
Le Conseil Communautaire à l'unanimité,

**DECIDE**

- De solliciter une subvention de 6 146.77 (60%) auprès du SIERP concernant le remplacement du dispositif d'éclairage au groupe scolaire d'Outarville.
- D'approuver le plan de financement suivant :

	Montant H.T.	%
<b>DEPENSES :</b>		
Travaux (devis y compris remplacement armoires électriques)	35 857.74 €	
<b>Dépenses éligibles</b>	<b>10 244.62 €</b>	
<b>RESSOURCES :</b>		
Subvention SIERP	6 146.77 €	60%
Fonds propres	4 097.85 €	40%
<b>Total des ressources :</b>	<b>10 244.62 €</b>	<b>100%</b>

- D'autoriser le Président ou le vice-président délégué à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

**Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret**  
**Séance du 2 novembre 2023**  
**Délibération n°C2023-67**

Envoyé en préfecture le 06/11/2023

Reçu en préfecture le 06/11/2023

Publié le

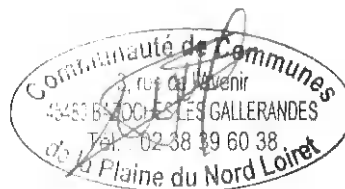
Feuill.

ID : 045-244500542-20231102-C2023\_67-DE

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait certifié conforme

A Bazoches-les-Gallerandes, le 2 novembre 2023

**Martial BOURGEOIS**  
*Président*



*Certifié exécutoire par le Président*  
*Compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 06/11/23*  
*Et de la publication le 06/11/23*

*Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans - sis 28 rue de la Bretonnerie 45057 ORLEANS cedex 1 - dans le délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.*  
*Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA PLAINE DU NORD LOIRET**

L'an deux mil vingt-trois, le 2 novembre, le Conseil Communautaire de la Plaine du Nord Loiret dûment convoqué le 23 octobre 2023, s'est réuni au sein de l'Hôtel Communautaire à Bazoches les Gallerandes sous la présidence de Monsieur Martial BOURGEOIS, Président.

**Membres en exercice : 26**

**Pouvoir(s) : 4**

**Votants : 23**

**Présents :** MM. LIROT Jean-Marc, GRANDEMAIN Michel, CHACHIGNON Alain, LEBRET Olivier, THIBAUT Serge, MALON Stéphane, ROUSSEAU Pierre, POINCLOUX Daniel, BOURGEOIS Martial (fondé du pouvoir de B. LALUCQUE), CHAMBRIN Michel, VILLARD André, MMES CHATELAIN Danièle, DECOUX Annick, DUPRÉ Céline (fondée du pouvoir de D. BRUCHET), PETIT Christine, LEBLOND Valérie (fondée du pouvoir de P. CHOFFY), RIDEL Nicole, SANTERRE Carole (fondée du pouvoir de JL BRISSON), REGNIEZ Sophie,

**Absents excusés :** MM. GAUCHER Dominique, CHOFFY Patrick, POISSON Bertrand, BRISSON Jean-Louis, MMES GAZANGEL Emmanuelle, LACOMBE Roselyne, BRUCHET Delphine, LALUCQUE Béatrice, Chantal IMBAULT.

**Secrétaire de séance :** M. Pierre ROUSSEAU

-----  
**Objet : Attributions de compensation 2023**  
-----

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C

Vu les notifications envoyées aux communes en février 2023 et relative aux attributions de compensation provisoires pour l'année 2023,

Considérant qu'aucune modification n'est intervenue dans l'année justifiant une modification dans les montants des attributions de compensation,

Entendu l'exposé du Président,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**DECIDE**

- DE FIXER les montants des attributions de compensation définitives pour les communes membres de la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret au titre de l'année 2023, ainsi que les modalités de versement tels que présentés dans le tableau ci-après :

<b>Commune</b>	<b>Montant</b>
Andonville	-36 907,85 €
Attray	-39 390,35 €
Bazoches	-73 906,10 €
Boisseaux	-84 154,77 €
Charmont	-76 671,76 €
Chatillon	-53 032,57 €
Chaussy	-69 484,34 €
Crottes	-61 203,75 €
Erceville	-70 520,08 €
Greneville	-137 621,57 €
Jouy	-36 524,78 €
Léouville	-15 125,44 €

**Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret**  
**Séance du 2 novembre 2023**  
**Délibération n°C2023-68**

Envoyé en préfecture le 06/11/2023

Reçu en préfecture le 06/11/2023

Publié le

Feuill.

ID : 045-244500542-20231102-C2023\_68-DE

Oison	-24 003,46 €
Outarville	-131 525,38 €
Tivernon	-34 541,07 €
<b>TOTAL</b>	<b>-944 613,27 €</b>

- De charger Monsieur le Président de toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus  
Pour extrait certifié conforme

A Bazoches-les-Gallerandes, le 2 novembre 2023

**Martial BOURGEOIS**  
*Président*



*Certifié exécutoire par le Président*  
*Compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 06/11/23*  
*Et de la publication le 06/11/23*

*Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans - sis 28 rue de la Bretonnerie 45057 ORLEANS cedex 1 - dans le délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.*  
*Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA PLAINE DU NORD LOIRET**

L'an deux mil vingt-trois, le 2 novembre, le Conseil Communautaire de la Plaine du Nord Loiret dûment convoqué le 23 octobre 2023, s'est réuni au sein de l'Hôtel Communautaire à Bazoches les Gallerandes sous la présidence de Monsieur Martial BOURGEOIS, Président.

**Membres en exercice : 26**

**Pouvoir(s) : 4**

**Votants : 23**

**Présents :** MM. LIROT Jean-Marc, GRANDEMAIN Michel, CHACHIGNON Alain, LEBRET Olivier, THIBAUT Serge, MALON Stéphane, ROUSSEAU Pierre, POINClOUX Daniel, BOURGEOIS Martial (fondé du pouvoir de B. LALUCQUE), CHAMBRIN Michel, VILLARD André, MMES CHATELAIN Danièle, DECOUX Annick, DUPRÉ Céline (fondée du pouvoir de D. BRUCHET), PETIT Christine, LEBLOND Valérie (fondée du pouvoir de P. CHOFFY), RIDEL Nicole, SANTERRE Carole (fondée du pouvoir de JL BRISSON), REGNIEZ Sophie,

**Absents excusés :** MM. GAUCHER Dominique, CHOFFY Patrick, POISSON Bertrand, BRISSON Jean-Louis, MMES GAZANGEL Emmanuelle, LACOMBE Roselyne, BRUCHET Delphine, LALUCQUE Béatrice, Chantal IMBAULT.

**Secrétaire de séance :** M. Pierre ROUSSEAU

-----  
**Objet : Souscription d'un emprunt de 180 000 euros pour le futur budget Eau**  
-----

Vu les articles L 2121-29, L 2122-21 al 6° et L 2122-22 al. 3° et 4° du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'arrête préfectoral du 12 mai 2023 portant transfert de l'exercice des compétences « Eau » et « Assainissement des eaux usées » à compter du 1er janvier 2024 ;  
Vu la délibération n° C2023-60 en date du 19 Septembre 2023, portant création du budget Eau à compter du 1er janvier 2024 ;  
Considérant qu'il convient de souscrire un emprunt de 180 000 € pour financer les travaux de réseaux d'eau sur les communes de Chaussy, Tivernon et Crottes en Pithiverais.  
Considérant les propositions d'offres du Crédit Agricole, et du Crédit Mutuel :  
Entendu l'exposé du Président,  
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**DECIDE**

- D'approuver le Président à souscrire un emprunt de 180 000 € de souscrire un emprunt de 180 000 euros pour financer les travaux de réseaux d'eau auprès du Crédit Agricole avec les caractéristiques suivantes :

Financement moyen terme  
Objet : Travaux réseaux d'eau  
Montant global du crédit : 180 000 €  
Durée : 20 ans  
Périodicité : trimestrielle  
Echéance dégressive, amortissement du capital constant  
Taux : 4.10 %  
Frais de dossier : 180 €

- De donner tout pouvoir à Monsieur le Président à cet effet.

**Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret**  
**Séance du 2 novembre 2023**  
**Délibération n°C2023-69**

Envoyé en préfecture le 03/11/2023  
Reçu en préfecture le 03/11/2023  
Publié le Feuille  
ID : 045-244500542-20231102-C2023\_69-DE

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait certifié conforme

A Bazoches-les-Gallerandes, le 2 novembre 2023

**Martial BOURGEOIS**  
*Président*



*Certifié exécutoire par le Président*  
*Compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 03/11/23*  
*Et de la publication le 03/11/23*

*Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans - sis 28 rue de la Bretonnerie 45057 ORLEANS cedex 1 - dans le délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.*  
*Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA PLAINE DU NORD LOIRET**

L'an deux mil vingt-trois, le 2 novembre, le Conseil Communautaire de la Plaine du Nord Loiret dûment convoqué le 23 octobre 2023, s'est réuni au sein de l'Hôtel Communautaire à Bazoches les Gallerandes sous la présidence de Monsieur Martial BOURGEOIS, Président.

**Membres en exercice : 26                                  Pouvoir(s) : 4                                  Votants : 23**

**Présents :** MM. LIROT Jean-Marc, GRANDEMAIN Michel, CHACHIGNON Alain, LEBRET Olivier, THIBAUT Serge, MALON Stéphane, ROUSSEAU Pierre, POINCLoux Daniel, BOURGEOIS Martial (fondé du pouvoir de B. LALUCQUE), CHAMBRIN Michel, VILLARD André, MMES CHATELAIN Danièle, DECOUX Annick, DUPRÉ Céline (fondée du pouvoir de D. BRUCHET), PETIT Christine, LEBLOND Valérie (fondée du pouvoir de P. CHOFFY), RIDEL Nicole, SANTERRE Carole (fondée du pouvoir de JL BRISSON), REGNIEZ Sophie,

**Absents excusés :** MM. GAUCHER Dominique, CHOFFY Patrick, POISSON Bertrand, BRISSON Jean-Louis, MMES GAZANGEL Emmanuelle, LACOMBE Roselyne, BRUCHET Delphine, LALUCQUE Béatrice, Chantal IMBAULT.

**Secrétaire de séance :** M. Pierre ROUSSEAU

-----  
**Objet : Souscription d'une ligne de trésorerie de 400 000 euros pour le futur budget Eau**  
-----

Vu les articles L 2121-29, L 2122-21 al 6° et L 2122-22 al. 3° et 4° du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'arrête préfectoral du 12 mai 2023 portant transfert de l'exercice des compétences « Eau » et « Assainissement des eaux usées » à compter du 1er janvier 2024 ;  
Vu la délibération n° C2023-60 en date du 19 Septembre 2023, portant création du budget Eau à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;  
Considérant que pour réguler le fonds de trésorerie, il est opportun de contracter une ligne de trésorerie d'un montant de 400 000 euros sur le futur budget Eau ;  
Considérant les sollicitations auprès de plusieurs établissements bancaires pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie interactive et leurs propositions,  
Considérant que l'offre la plus avantageuse est l'offre du Crédit Mutuel du Centre dont le siège se situe Place de l'Europe, 105 rue du Faubourg Madeleine, 45920 Orléans Cedex 9  
Entendu l'exposé du Président,  
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**DECIDE**

- D'accepter l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 400 000 euros auprès de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel du Centre qui sera à imputer sur le budget Eau de la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret.
- D'autoriser le Président à signer le contrat de souscription de la ligne de trésorerie avec la Caisse Régionale du Crédit Mutuel du Centre aux conditions suivantes :

<b>Montant Plafond</b>	400 000 €
<b>Type de Taux</b>	Variable (post-compté)
<b>Mode d'indexation :</b> Index de référence	Euribor 3 MOIS moyenne 1 Mois
Marge	0.70 %
Intérêts	<i>Calculés prorata-temporis sur la base des utilisations quotidiennes, en valeur jour « j » du départ des fonds, et valeur jour « j » de réception des fonds pour le crédit mutuel, décomptés mensuellement sur la base de l'Euribor 3 Mois Moyenne 1 mois + marge. L'année est comptée pour 360 jours selon les usages</i>

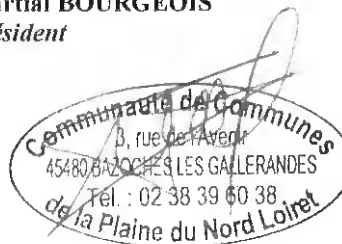
	<i>du marché monétaire. Si cet indice est ou devenait négatif, le calcul du taux d'intérêt du crédit serait en retenant une valeur d'indice égale à zéro, et ce tant que perdurera la situation d'un indice négatif.</i>
Commission initiale de réservation	0.10% du montant emprunté avec un minimum de 150 euros
Commission de non utilisation	Néant
Durée	1 an
<b>Paiement des Intérêts</b>	
Périodicité	Trimestrielle à la fin de chaque trimestre civil
Règlement	Dans la semaine qui suit la fin du trimestre civil
<b>Mobilisation et remboursement des fonds</b>	Virement bancaire effectué au profit de la Trésorerie
Moyen de communication	A jour « j » avant 14h00, sur présentation de l'appel de fonds dûment signé et complété (courrier, courriel signé)
Délai de mobilisation	Date de mise à disposition des fonds
Date de prise en calcul des intérêts	Date de réceptions des fonds
<b>Consolidation en prêt</b>	Possible à tout moment selon les conditions du moment

- D'Autoriser le Président à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie dans les conditions prévues par ledit contrat.
- D'autoriser le Président ou le vice-président délégué à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait certifié conforme

A Bazoches-les-Gallerandes, le 2 novembre 2023

**Martial BOURGEOIS**  
Président



Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 03/11/23  
Et de la publication le 03/11/23

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans – sis 28 rue de la Bretonnerie 45057 ORLÉANS cedex 1 – dans le délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.  
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA PLAINE DU NORD LOIRET**

L'an deux mil vingt-trois, le 2 novembre, le Conseil Communautaire de la Plaine du Nord Loiret dûment convoqué le 23 octobre 2023, s'est réuni au sein de l'Hôtel Communautaire à Bazoches les Gallerandes sous la présidence de Monsieur Martial BOURGEOIS, Président.

**Membres en exercice : 26                                  Pouvoir(s) : 4                                  Votants : 23**

**Présents :** MM. LIROT Jean-Marc, GRANDEMAIN Michel, CHACHIGNON Alain, LEBRET Olivier, THIBAUT Serge, MALON Stéphane, ROUSSEAU Pierre, POINCLOUX Daniel, BOURGEOIS Martial (fondé du pouvoir de B. LALUCQUE), CHAMBRIN Michel, VILLARD André, MMES CHATELAIN Danièle, DECOUX Annick, DUPRÉ Céline (fondée du pouvoir de D. BRUCHET), PETIT Christine, LEBLOND Valérie (fondée du pouvoir de P. CHOFFY), RIDEL Nicole, SANTERRE Carole (fondée du pouvoir de JL BRISSON), REGNIEZ Sophie,

**Absents excusés :** MM. GAUCHER Dominique, CHOFFY Patrick, POISSON Bertrand, BRISSON Jean-Louis, MMES GAZANGEL Emmanuelle, LACOMBE Roselyne, BRUCHET Delphine, LALUCQUE Béatrice, Chantal IMBAULT.

**Secrétaire de séance :** M. Pierre ROUSSEAU

-----  
**Objet : Souscription d'une ligne de trésorerie de 100 000 euros pour le futur budget Assainissement**  
-----

Vu les articles L 2121-29, L 2122-21 al 6° et L 2122-22 al. 3° et 4° du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'arrêté préfectoral du 12 mai 2023 portant transfert de l'exercice des compétences « Eau » et « Assainissement des eaux usées » à compter du 1er janvier 2024 ;  
Vu la délibération n° C2023-61 en date du 19 Septembre 2023, portant transformation du budget SPANC en budget ASSAINISSEMENT à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;  
Considérant que pour réguler le fonds de trésorerie, il est opportun de contracter une ligne de trésorerie d'un montant de 100 000 euros sur le futur budget Eau ;  
Considérant les sollicitations auprès de plusieurs établissements bancaires pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie interactive et leurs propositions,  
Considérant que l'offre la plus avantageuse est l'offre du Crédit Mutuel du Centre dont le siège se situe Place de l'Europe, 105 rue du Faubourg Madeleine, 45920 Orléans Cedex 9  
Entendu l'exposé du Président,  
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**DECIDE**

- D'accepter l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 100 000 euros auprès de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel du Centre qui sera à imputer sur le budget Assainissement de la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret.
- D'autoriser le Président à signer le contrat de souscription de la ligne de trésorerie avec la Caisse Régionale du Crédit Mutuel du Centre aux conditions suivantes :

<b>Montant Plafond</b>	100 000 €
<b>Type de Taux</b>	Variable (post-compté)
<b>Mode d'indexation :</b> Index de référence	Euribor 3 MOIS moyenne 1 Mois
Marge	0,70 %
Intérêts	<i>Calculés prorata-temporis sur la base des utilisations quotidiennes, en valeur jour « j » du départ des fonds, et valeur jour « j » de réception des fonds pour le crédit mutuel, décomptés mensuellement sur la base de l'Euribor 3 Mois</i>

Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret  
Séance du 2 novembre 2023  
Délibération n°C2023-71

Envoyé en préfecture le 03/11/2023

Reçu en préfecture le 03/11/2023

Publié le

Feuill

ID : 045-244500542-20231102-C2023\_71-DE

Commission initiale de réservation	Moyenne 1 mois + marge. L'année est comptée pour 360 jours selon les usages du marché monétaire. Si cet indice est ou devenait négatif, le calcul du taux d'intérêt du crédit serait en retenant une valeur d'indice égale à zéro, et ce tant que perdurera la situation d'un indice négatif.
Commission de non utilisation	0.10% du montant emprunté avec un minimum de 150 euros Néant
Durée	1 an
Paiement des Intérêts	
Périodicité	Trimestrielle à la fin de chaque trimestre civil
Règlement	Dans la semaine qui suit la fin du trimestre civil
Mobilisation et remboursement des fonds	Virement bancaire effectué au profit de la Trésorerie
Moyen de communication	A jour « j » avant 14h00, sur présentation de l'appel de fonds dûment signé et complété (courrier, courriel signé)
Délai de mobilisation	Date de mise à disposition des fonds
Date de prise en calcul des intérêts	Date de réceptions des fonds
Consolidation en prêt	Possible à tout moment selon les conditions du moment

- D'Autoriser le Président à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie dans les conditions prévues par ledit contrat.
- D'autoriser le Président ou le vice-président délégué à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait certifié conforme

A Bazoches-les-Gallerandes, le 2 novembre 2023

**Martial BOURGEOIS**  
Président



Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 03/11/23  
Et de la publication le 03/11/23

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans - sis 28 rue de la Bretomerie 45057 ORLEANS cedex 1 - dans le délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.  
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA PLAINE DU NORD LOIRET**

L'an deux mil vingt-trois, le 2 novembre, le Conseil Communautaire de la Plaine du Nord Loiret dûment convoqué le 23 octobre 2023, s'est réuni au sein de l'Hôtel Communautaire à Bazoches les Gallerandes sous la présidence de Monsieur Martial BOURGEOIS, Président.

**Membres en exercice : 26                                  Pouvoir(s) : 4                                  Votants : 23**

**Présents :** MM. LIROT Jean-Marc, GRANDEMAIN Michel, CHACHIGNON Alain, LEBRET Olivier, THIBAUT Serge, MALON Stéphane, ROUSSEAU Pierre, POINCLOUX Daniel, BOURGEOIS Martial (fondé du pouvoir de B. LALUCQUE), CHAMBRIN Michel, VILLARD André, MMES CHATELAIN Danièle, DECOUX Annick, DUPRÉ Céline (fondée du pouvoir de D. BRUCHET), PETIT Christine, LEBLOND Valérie (fondée du pouvoir de P. CHOFFY), RIDEL Nicole, SANTERRE Carole (fondée du pouvoir de JL BRISSON), REGNIEZ Sophie,

**Absents excusés :** MM. GAUCHER Dominique, CHOFFY Patrick, POISSON Bertrand, BRISSON Jean-Louis, MMES GAZANGEL Emmanuelle, LACOMBE Roselyne, BRUCHET Delphine, LALUCQUE Béatrice, Chantal IMBAULT.

**Secrétaire de séance :** M. Pierre ROUSSEAU

-----  
**Objet : Autorisation d'écritures non budgétaire – Budget SPANC**  
-----

Vu la délibération n°C2023-28 du 11 Avril 2023 adoptant le budget primitif du SPANC  
Considérant que des recettes relatives aux différentes vagues de réhabilitation d'installations d'assainissement non collectifs depuis 2011 ont été imputées à tort sur le compte 458 « Opération pour compte de tiers »  
Entendu l'exposé du Président,  
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**DECIDE**

- D'autoriser le comptable à comptabiliser les écritures d'ordres non budgétaire sur le budget SPANC suivante :
  - o Débit au compte C/458202 = - 36 336,65 €
  - o Débit au compte C/458203 = - 4 362,99 €
  - o Crédit au compte C/1068 = + 40 699. 64 €
- De charger Monsieur le Président de toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait certifié conforme

A Bazoches-les-Gallerandes, le 2 novembre 2023

**Martial BOURGEOIS**  
*Président*



Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 06/11/23  
Et de la publication le 06/11/23

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA PLAINE DU NORD LOIRET**

L'an deux mil vingt-trois, le 2 novembre, le Conseil Communautaire de la Plaine du Nord Loiret dûment convoqué le 23 octobre 2023, s'est réuni au sein de l'Hôtel Communautaire à Bazoches les Gallerandes sous la présidence de Monsieur Martial BOURGEOIS, Président.

**Membres en exercice : 26    Pouvoir(s) : 4    Votants : 23**

**Présents :** MM. LIROT Jean-Marc, GRANDEMAIN Michel, CHACHIGNON Alain, LEBRET Olivier, THIBAUT Serge, MALON Stéphane, ROUSSEAU Pierre, POINCLOUX Daniel, BOURGEOIS Martial (fondé du pouvoir de B. LALUCQUE), CHAMBRIN Michel, VILLARD André, MMES CHATELAIN Danièle, DECOUX Annick, DUPRÉ Céline (fondée du pouvoir de D. BRUCHET), PETIT Christine, LEBLOND Valérie (fondée du pouvoir de P. CHOFFY), RIDEL Nicole, SANTERRE Carole (fondée du pouvoir de JL BRISSON), REGNIEZ Sophie,

**Absents excusés :** MM. GAUCHER Dominique, CHOFFY Patrick, POISSON Bertrand, BRISSON Jean-Louis, MMES GAZANGEL Emmanuelle, LACOMBE Roselyne, BRUCHET Delphine, LALUCQUE Béatrice, Chantal IMBAULT.

**Secrétaire de séance :** M. Pierre ROUSSEAU

**Objet : Modification du tableau des effectifs**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,  
Entendu l'exposé du Président,  
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**DECIDE**

- D'approuver la modification du tableau des effectifs comme suit :

Grade	Quotité temps de travail	Création	Date
Adjoint Technique ppal 1 <sup>ère</sup> classe (CAT C)	Temps plein	Création	02/11/2023
Adjoint Technique ppal 2 <sup>ème</sup> classe (CAT C)	Temps plein	Création	02/11/2023

- D'Autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus  
Pour extrait certifié conforme

A Bazoches-les-Gallerandes, le 2 novembre 2023

**Martial BOURGEOIS**  
Président



Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 06/11/23  
Et de la publication le 06/11/23